

**ACTION COLLECTIVE DE NATHALIE JUTRAS ET MATHIEU BOURDET CONTRE
AIR CANADA**

TRANSFERT DES VOLS D’AIR CANADA VERS AIR CANADA ROUGE

La Cour Supérieure du Québec a autorisé, le 28 septembre 2020, l'exercice d'une action collective contre Air Canada, laquelle aurait transféré des vols vers Air Canada rouge s.e.c sans compensation estimée suffisante pour les membres du groupe. Ces allégations n'ont pas été prouvées devant les tribunaux.

QUI EST MEMBRE DE L’ACTION COLLECTIVE ?

En somme, l'action collective vise toutes les personnes qui ont acheté, au Canada, un billet d'avion pour un vol avec Air Canada après le 13 mars 2019 et dont le vol a été transféré chez Air Canada rouge s.e.c.

QUE VISE L’ACTION COLLECTIVE ?

L'action collective vise à déterminer si Air Canada devait offrir une compensation monétaire sans condition à ses clients en raison du service allégué moindre offert à bord des appareils d'Air Canada rouge s.e.c..

QUE POURRIEZ-VOUS OBTENIR ?

L'action collective cherche à obtenir pour les membres une compensation monétaire.

COMMENT S’EXCLURE ?

Si vous désirez vous exclure du groupe, vous devez avant le 27 septembre 2021 en aviser le greffe de la Cour supérieure du district de Montréal par courrier recommandé au 1, rue Notre Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1B6.

La demande d'exclusion doit être faite par écrit avec référence à l'action collective identifiée sous le numéro de cour 500-06-001002-191.

Entre autres, les personnes qui souhaitent exercer elles-mêmes un recours individuel à leurs frais ont intérêt à s'exclure de l'action collective.

QUI REPRÉSENTE LES MEMBRES ?

Nathalie Jutras et Mathieu Bourdet ont été désignés pour représenter les membres du groupe.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

Cet avis n'est qu'un résumé de l'avis aux membres dont le texte complet peut être consulté sur les sites internet identifiés ci-dessous. Vous pouvez également y consulter le jugement d'autorisation et la demande introductive d'instance. Vous pouvez également contacter les avocats des représentants, dont les coordonnées sont les suivantes :

Perrier Avocats
Me Réjean Paul Forget
www.allianceconseil.pro
Télécopieur : 514 906-6132
Téléphone : 514 336-2769 poste 203
Courriel: rpf@allianceconseil.pro

Registre des actions collectives
<http://services.justice.gouv.qc.ca/dgsj/rrc/Accueil/Accueil.aspx>

LE TEXTE DE CET AVIS A ÉTÉ APPROUVÉ PAR LE TRIBUNAL. EN CAS DE DIVERGENCE ENTRE CET AVIS ET L'AVIS INTÉGRAL, CE DERNIER PRÉVAUDRA.